

Règlement du Jeu Concours Port Tanger Med

1 - ORGANISATEUR DU JEU CONCOURS

L'autorité portuaire Tanger Med, société anonyme au capital de 1.250.000.000,00 Dirhams Convertibles identifiée sous le numéro 43815 Tanger, dont le siège social est Zone Franche de Ksar El Majaz, Oued R'mel – Commune Fahs Anjra, organise du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 inclus, un jeu concours pour fêter la 6^{ème} année d'anniversaire du port Tanger Med Passagers.

2 - PRESENTATION DU JEU CONCOURS

Afin de participer au jeu concours organisé par l'Autorité portuaire de Tanger Med, les participants doivent d'abord acheter un billet et traverser depuis le port Tanger Med puis renseigner un formulaire disponible sur le site web du port Tanger Med Passagers : www.tangermed-passagers.com. Le formulaire doit impérativement contenir un numéro de billet.

Un tirage au sort aura lieu le 03 août 2017. 12 lots au total seront attribués aux gagnants lors de ce tirage au sort.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

3.1 ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute participation au Jeu concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve des stipulations du présent règlement dans leur intégralité. En cas de refus de tout ou partie du présent règlement, il appartient aux participants de s'abstenir de participer au jeu concours.

L'Organisateur sera contraint d'écarter la participation de tout participant ne respectant pas intégralement le présent règlement. En outre, toute déclaration inexacte ou mensongère ainsi que toute fraude entraîneront automatiquement et définitivement la disqualification du participant.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou de modifier le tirage au sort. L'Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifiant les conditions ou en remplaçant le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Il se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

3.2 PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins de 18 ans, de nationalité marocaine résident au Maroc ou à l'étranger. Sont exclus de toute participation au présent jeu-concours, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de l'Agence Spéciale Tanger Med et filiales, des sociétés partenaires et prestataires y compris leurs familles et conjoints.

La participation au jeu concours est illimitée à condition de participer chaque fois avec un nouveau numéro de billet. Cependant un gagnant ne peut remporter qu'un seul lot.

La participation au jeu concours est nominative et strictement personnelle. Tout participant s'interdit d'y participer sous un autre nom que le sien ou pour le compte de quelque tiers que ce soit.

La clôture du jeu concours interviendra le 31 juillet 2017 à 23h59 (heure et date marocaine).

4 – DEROULEMENT DU JEU CONCOURS

Pour participer au jeu concours, les participants devront acheter un billet de bateau et transiter depuis le port Tanger Med (port de départ), renseigner le formulaire d'inscription, disponible sur le lien suivant : www.tangermed-passagers.com et répondre à la question suivante : ***Quelle est la date de mise en service du port Tanger Med Passagers ?*** Il est à rappeler que tous les champs du formulaire sont obligatoires : Nom, prénom, N° de billet, E-mail, N° de Tél ou GSM, ville et pays.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et / ou électronique des participants.

L'Organisateur refusera les formulaires qui ne seraient pas conformes, c'est-à-dire qui seraient incomplets et dont les informations seraient incompatibles avec une participation au jeu concours, renseignés après la date limite indiquée ci-dessous ou sous une autre forme que celle prévue au présent règlement.

5 - LOTS ATTRIBUÉS DANS LE CADRE DU JEU CONCOURS

Le tirage au sort sera effectué le 03 août 2017, en dehors de la présence des participants sous la responsabilité de l'Organisateur dans les locaux de Tanger Med, par Monsieur Youssef BAKHATI, huissier de justice.

Toutes les personnes physiques dont la participation aura été jugée conforme aux conditions prévues par l'article 3 ci-dessus participeront au tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué par ordre décroissant de la valeur des lots. Exemple : le 1^{er} tiré au sort gagnera une voiture, le 2^{ème} tiré au sort gagnera un billet de bateau....etc.

Un seul lot sera attribué par gagnant et une seule participation compte par gagnant.

Les 12 gagnants se verront offrir :

1er prix :

Une voiture LODDGY offerte par la société Renault d'une valeur de 168.900,00 Dirhams (Cent soixante-huit mille neuf cent Dirhams). Les frais d'immatriculation du véhicule seront à la charge du gagnant.

2^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger ville/Tarifa pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

3^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger ville/Tarifa pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

4^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger ville/Tarifa pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

5^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger Ville/Tarifa pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

6^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger Med/Algésiras pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

7^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger Med/Algésiras pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

8^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger Med/Algésiras pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

9^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger Med/Algésiras pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

10^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger Med/Algésiras pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

11^{ème} prix :

Billet de bateau gratuit aller/retour pour la destination Tanger Med/Algésiras pour un véhicule et 5 passagers offert par la compagnie maritime FRS.

12^{ème} prix :

Un séjour hôtelier pour 02 jours et pour deux (02) personnes. Le gagnant aura le choix entre la ville de Tanger ou Marrakech.

Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelques raisons que ce soit.

Aucun document ou photographie relative au prix n'est contractuelle. L'Organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Après sélection des gagnants, ceux-ci seront contactés par téléphone et par mail afin de les informer du gain attribué et convenir avec eux d'une date de remise des lots.

Dans le cas où le participant est injoignable par téléphone, l'Organisateur accorde un délai de sept (7) jours à partir de la date d'envoi de l'E-mail de notification. Passé ce délai, l'Organisateur procédera à un nouveau tirage au sort.

Il ne sera attribué qu'un seul lot à chaque participant tiré au sort quel que soit le nombre de participations effectuées par un seul participant et quel que soit le nombre de tirages au sort ayant désigné ce participant pour l'attribution d'un lot ; en cette éventualité, il sera doté du lot pour lequel le tirage au sort l'aura désigné pour la première fois.

L'Organisateur se réserve le droit de changer ces lots à tout moment sans recours possible.

Aucune notification ne sera adressée aux perdants.

6 - DEPOT LÉGAL DU RÈGLEMENT

Le présent règlement du Jeu concours est déposé chez M Youssef BAKHATI, Huissier de Justice, 8, rue Imam Al Ghazali Tanger.

7 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les gagnants autorisent par avance à l'Organisateur de ce jeu concours à publier leurs noms, prénoms, photographies et témoignages sonores et en vidéo sur les différents supports de communication à des fins promotionnelles ou pour toute campagne publicitaire autour du présent jeu concours et ce de manière illimitée dans le temps sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

8 – LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement et la loi marocaine. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du code de procédure civile. Aucune contestation ne sera plus recevable huit (08) jours après la clôture du jeu.